

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD109

présenté par  
M. Bardy

-----

### ARTICLE 13

A l'alinéa 18, substituer au mot :

« comportant »,

les mots :

« de taille identique et comportant respectivement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre sur pied un conseil d'administration équilibré. Aucune mention n'est portée dans le texte de loi concernant la répartition du poids de chacun des trois collègues.